

Infos 2017

SICTOM BBI

10, rue de la Mairie

28160 DANGEAU

Tél : 02 37 96 74 66 / Fax : 02 37 96 74 69

E-mail : sictom.bbi@wanadoo.fr

Site web : www.sictombbi.fr



Sictom BBI

Brou Bonneval Illiers-Combray

Le mot du Président

Madame, Monsieur,

L'année 2016 a confirmé nos bons résultats, plus exactement vos bons résultats, en matière de réduction des déchets et de tri.

Cependant, des progrès sont possibles.

Ce bulletin rappelle quelques actions de notre programme local de prévention des déchets qui seront poursuivies en 2017 et qui permettront d'améliorer encore nos performances.

2017 verra également le lancement d'un programme de rénovation et de sécurisation de nos déchèteries. Ainsi, dès le printemps prochain, la première phase concernera la déchèterie de Bonneval. Ces travaux, d'une durée de plusieurs semaines, impliquent inévitablement une fermeture temporaire.

Je compte sur la compréhension des usagers et je les en remercie par avance.

Bien à vous

Dominique Dousset, Président.

Ce que nous avons collecté en 2015



- 16 %

Ordures résiduelles

5 073 Tonnes

Soit 176 kg/hab.

Moins de déchets incinérés, continuons nos efforts !



+ 28 %

Emballages & papiers

1 585 Tonnes

Soit 55 kg/hab.



- 5 %

Verre

949 Tonnes

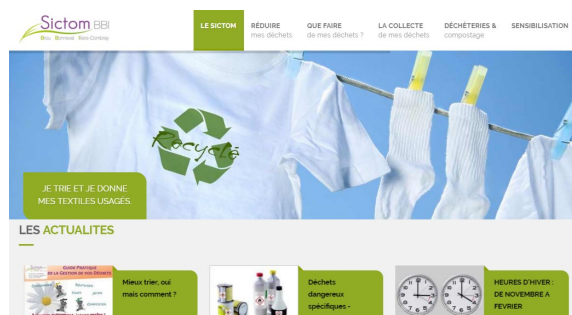
Soit 33 kg/hab.

Un nouveau site internet

Vous y trouverez toutes nos actualités, les informations nécessaires sur les jours de collectes, les consignes de tri, les horaires d'ouverture de la plateforme de compostage et des déchèteries mais aussi des conseils et astuces pour réduire vos déchets, éviter de gaspiller, composter, réduire les emballages ou encore limiter l'utilisation de produits toxiques à la maison.

Rendez-vous sur <http://www.sictombbi.fr/>

« Parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! »



Une seconde vie pour vos objets !



Lorsqu'un objet ne nous est plus utile ou semble arriver en fin de vie, la première idée est de le jeter pour s'en débarrasser.

Pourtant d'autres gestes sont possibles pour lui donner une seconde vie : **le don, la vente, la réparation** ou lors d'un achat, privilégier **l'achat d'occasion, la location ou l'emprunt**.

Ces différentes solutions permettent bien souvent de faire des économies tout en contribuant à la solidarité et en limitant les déchets.

Le SICTOM s'est associé au Conseil Départemental d'Eure-et-Loir pour vous proposer un annuaire en ligne de la réparation et du réemploi :

www.eurelien.fr/réemploi

Vous y trouverez des adresses et conseils utiles pour entretenir, réparer, donner, louer, acheter ou revendre d'occasion et moins jeter.



Tri et collecte des déchets

INFORMATIONS PRATIQUES

Bacs de collecte



Déménagement, emménagement, poubelles cassées, inadaptées, que dois-je faire ?

Les poubelles de tri sont la propriété du SICTOM et sont attribuées à l'adresse de votre logement.

En cas de déménagement, les poubelles doivent être laissées pour les prochains occupants.

Si vous venez d'emménager dans une commune du SICTOM et que vous n'avez pas de poubelles ou si vos poubelles sont inadaptées, dégradées (roue manquante, couvercle cassé...), contactez-nous au 02 37 96 74 66.

Pour les personnes dotées de sacs rouges, votre dotation 2017 est à retirer à la déchèterie de Brou, Bonneval ou d'Illiers-Combray jusqu'au 15 Février.



Rappel des consignes de tri

Je mets les déchets en VRAC (sans sac)



Je COMPACTE les bouteilles et les briques alimentaires, J'APLATI les cartonnettes



Je n'IMBRIQUE pas les emballages



Je ne rince pas les emballages mais je les VIDE correctement



Erreurs de tri : soyons vigilants !

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la collecte en mélange des emballages recyclables et des papiers a simplifié le geste du tri. Cependant nous observons trop régulièrement des **erreurs de tri** surtout concernant les plastiques. **Pour RAPPEL :**

SEULS LES BOUTEILLES ET LES FLACONS SONT RECYCLABLES



Suremballages, sacs, films et blisters plastiques, pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes en plastique (beurre, jambon, pâtisseries....) et en polystyrène, pots de jardinage, boîtes à œufs en plastique... sont à jeter dans le bac gris. Ils ne sont pas recyclables !



Avant d'être recyclés, les emballages et papiers du bac jaune sont acheminés au centre de tri NATRIEL à Dreux.

Les matériaux (plastiques, carton, papier, aluminium, acier...) y sont séparés pour être ensuite acheminés vers leur filière de recyclage respective.

Les erreurs de tri viennent perturber le travail et partent en **refus de tri**.

Leur élimination coûte cher : collectés puis triés, ils sont renvoyés à l'incinération avec les ordures ménagères résiduelles, ce qui engendre des surcoûts à la fois en termes de transport, de traitement, mais aussi plus de pollution.

Collecte des Hameaux - cas particuliers

Pour 2017, le SICTOM a réalisé un calendrier de collecte des ordures ménagères que vous trouverez joint à ce bulletin ou avec le bulletin de votre commune. Ci-dessous les jours de collecte pour les hameaux situés sur plusieurs communes :



Hameaux	à cheval sur	Collecté avec les tournées de	Bac gris + Bac jaune	Bac vert
Bougeâtre	Yèvres / Dangeau	Dangeau	Mardi	4 ^{ème} jeudi du mois
Fransaches	Charonville / Blandainville / Saint-Avit-les-Guespières	Charonville	Lundi	4 ^{ème} jeudi du mois
La Cailloterie & les Champs Blancs	Yèvres / Unverre	Yèvres	Samedi	1 ^{er} jeudi du mois
La Leu	Vieuvicq / Illiers Combray	Illiers Combray	Mercredi	3 ^{ème} jeudi du mois
La Métairie	Vieuvicq / Saint Avit les Guespières	Saint Avit les Guespières	Samedi	4 ^{ème} jeudi du mois
La Revetterie	Vieuvicq / Illiers Combray	Vieuvicq	Samedi	3 ^{ème} jeudi du mois
La Rivière	Vieuvicq / Illiers Combray	Vieuvicq	Samedi	3 ^{ème} jeudi du mois
Le Perruchet	Bonneval / Montboissier	Bonneval	Mardi	2 ^{ème} jeudi du mois
Prétouvillie	Blandainville / Illiers Combray	Blandainville	Mercredi	4 ^{ème} jeudi du mois
La Billanche	Saint Avit Les Guespières / Illiers-Combray	Illiers-Combray	Mercredi	3 ^{ème} jeudi du mois
Harville	Bailleau-le-Pin / Blandainville / Magny	Bailleau-le-Pin	Mercredi	3 ^{ème} jeudi du mois

Déchèteries & Plateforme de compostage

Horaires d'ouverture des services

Déchèterie de BROU <i>Route de Frazé Tél: 02 37 96 06 03</i> Déchèterie de BONNEVAL <i>ZI rue de Villancien Tél : 02 37 47 46 15</i>	Déchèterie d'ILLIERS-COMBRAY <i>Zone Industrielle</i> <i>Tél : 02 37 24 13 32</i>	Plateforme de compostage de DANGEAU <i>Uniquement les végétaux</i> <i>Route de Saumeray Tél : 06 33 95 18 52</i>
Hiver (1^{er} novembre au 29 février) Lundi et Samedi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 Mardi 9h00 - 12h00 Mercredi 13h30 - 17h30 Vendredi 10h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 Fermé le JEUDI en Hiver et en Été	Hiver (1^{er} novembre au 29 février) Lundi et Samedi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 Mercredi 13h30 - 17h30 Jeudi 9h00 - 12h00 Vendredi 10h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 Fermé le MARDI en Hiver et en Été	Hiver (1^{er} novembre au 29 février) Lundi, Mardi, Mercredi et vendredi 13h30 - 17h30 Samedi 9h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30 Fermé le JEUDI
Été (1^{er} Mars au 31 octobre) Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h30 Mardi 9h00 - 12h00	Été (1^{er} Mars au 31 octobre) Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h30 Jeudi 9h00 - 12h00	Été (1^{er} Mars au 31 octobre) Lundi et samedi 9h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30 Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 14h00 - 18h30

Pour les habitants de Meslay-le-Vidame

Par convention signée avec Chartres Métropole, les habitants de Meslay-le Vidame ont accès à la déchèterie de Dammarie ouverte aux horaires ci-dessous :

Lundi, Vendredi et Samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mercredi : 14h00 - 18h00
Dimanche : 9h00 - 13h00
Fermé le MARDI et JEUDI



Attention !

Pour le bon fonctionnement des déchèteries et de la plateforme, il est demandé de **vous présenter au plus tard 15 minutes avant l'heure de fermeture.**

Les déchèteries et la plateforme de compostage sont **fermées les jours fériés.**



Collecte ponctuelle de pneus usagés

Le SICTOM organise une **collecte ponctuelle de pneumatiques usagés pour les particuliers** dans les déchèteries de Brou, Bonneval et d'Illiers-Combray.

Les habitants pourront donc déposer leurs pneus usagés aux horaires d'ouverture habituels :

DU 16 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

Il est rappelé que le dépôt de pneus en dehors de cette opération n'est pas autorisé en déchèterie.

Conditions de dépôt :

- Collecte réservée aux **PARTICULIERS** habitant sur le territoire du SICTOM.
- Dépôt **LIMITÉ À 4 PNEUS** par foyer
- Pneus **DÉJANTÉS** uniquement
- Pneus **PROPRES** et **ENTIERS**
- Type de pneus autorisés : **véhicules légers (tourismes, camionnettes), pneus de 4*4, pneus de Quad, de moto et scooter**

Sont refusés, les pneus de professionnels, les pneus agricoles et les pneus de poids lourds.

Le SICTOM rappelle que les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre gratuitement les pneus usagés, dans la limite des tonnages et des types de pneumatiques qu'il a lui-même vendus l'année précédente.

1 pneu acheté en magasin = 1 pneu repris

Le recyclage des pneus

Les pneus collectés seront recyclés par l'organisme Aliapur (www.aliapur.fr)

Une fois collectés, les pneus sont triés puis valorisés de plusieurs façons :

Après broyage : aire de jeux, terrain sportif et sols amortissants, roues de conteneurs, réhabilitation de carrières, murs antichute de pierres... mais aussi comme combustible de substitution pour les cimenteries ou les chaufferies urbaines

Les pneus en bon état sont réutilisés en pneus d'occasion ou après rechapage.



Roues de conteneurs

Terrain sportif



Agissons autrement, jetons moins

Eco-défis des commerçants et artisans

En 2014, **16 artisans et commerçants** avaient obtenu le label Eco-défis décerné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure et Loir et le SICTOM BBI pour leurs bonnes pratiques en faveur de l'environnement.

En Janvier 2016, **10 nouveaux artisans ont été labélisés**. Pour obtenir ce label, ces établissements ont mis en œuvre au minimum 3 défis dans un délai de 6 mois sur les thématiques suivantes : la réduction et la gestion des déchets, l'énergie, le transport, les rejets, fluides et les éco-produits.

Le comité de labellisation a décerné le label aux établissements suivants :

- M. LECOMTE Didier, Boulangerie-Pâtisserie Le Fournil Broutain (Brou)
- Mme BAUDINET Carine, Salon de coiffage Au Toutou Chic (Brou)
- Mme TRIAUREAU Sandrine, Fleuriste Ros'Eglantine (Brou)
- Mme BAUDIN Nathalie, Salon de coiffure Styl'Nath (Brou)
- M. CHAPIER René, Boulangerie Leberre Chapier (Illiers-Combray)
- M. TABUT Philippe, Boulangerie Tabut (Bonneval)
- Mme VIVIER Sophie, Salon de coiffure Clin d'Oeil (Bonneval)
- M. MOUSSU Gilles, Charcuterie Moussu (Yèvres)
- Mme BRIEZ Laetitia, Salon de coiffure, Coiffure Mèche à Mèche (Unverre)
- Mme HUBERT Annie, Salon de coiffure Le salon d'Annie (Bonneval)



L'opération continue et la 3^{ème} édition des Eco-défis est en cours.

Pour plus d'informations, contacter le SICTOM ou la CMA d'Eure et Loir.

Des gobelets réutilisables !

Afin de lutter contre la production de déchets, le SICTOM BBI propose des gobelets réutilisables aux communes et associations pour leurs manifestations.



Par convention de mise à disposition, disponible sur demande au SICTOM, les organisateurs doivent s'engager à utiliser ces gobelets et à mettre en place une consigne qui permet d'en garantir la récupération.

Le système du gobelet réutilisable et consigné est devenu une excellente alternative aux gobelets jetables.

Réduisons, compostons !

Dans notre édition 2016, nous vous sollicitons pour répondre à une enquête concernant l'opération sur le compostage individuel. Parmi les réponses, il ressort que :

- 17% pratiquent le compostage depuis l'acquisition d'un composteur auprès du SICTOM ;
- parmi ceux qui compostaient déjà, 44% se sont équipés d'un composteur ;
- le **désir de faire son propre compost** et de **réduire les déchets** destinés à l'incinération sont les deux principales raisons à la pratique du compostage ;
- plus de 80 % estiment que **la pratique du compostage est plutôt facile** et permet de réduire la poubelle de 3 kg de déchets en moyenne par semaine ;
- 60 % estiment avoir modifié leurs pratiques de jardinage (moins de pesticides, paillage, broyage, tonte mulching..).



SENSIBILISATION



Animations scolaires et périscolaires

Afin de poursuivre la sensibilisation des jeunes au tri et à la réduction des déchets, le SICTOM interviendra de nouveau cette année dans les écoles du territoire.

42 classes soit plus de 860 élèves ont été sensibilisés en 2016.

Il est important de sensibiliser les jeunes à l'avenir de notre planète, leur permettre d'acquérir certains réflexes et stimuler des comportements positifs.

Des ateliers pratiques pour réduire ses déchets

Afin de sensibiliser le grand public à la réduction des déchets, le SICTOM a organisé en 2016 plusieurs ateliers pratiques sur la fabrication de produits ménagers.

De nouveaux ateliers sur d'autres thématiques sont en projet pour 2017 : sur le compostage, l'éco-consommation et le gaspillage alimentaire....



Moins de déchets, grâce au compostage !

Le Sictom propose toujours des **composteurs à tarifs réduits** avec un **bioseau** et un **guide sur le compostage** (limité à un composteur par foyer).

Quelques règles d'or à respecter pour un bon compost :

- 1** Varier les déchets (humides/secs, carbonés/azotés...)
- 2** Mélanger et aérer votre compost
- 3** Surveiller l'humidité
- 4** Fragmenter les déchets difficiles à décomposer



Moins de gaspillage, moins de déchets

En modifiant nos comportements, à la maison ou dans notre jardin, nous pouvons limiter significativement notre impact sur l'environnement.

Eviter le gaspillage alimentaire ou composter ses déchets permet d'alléger la poubelle d'environ 150 kg/hab./an.

Retrouvez sur notre site internet les gestes pour moins jeter dans la rubrique « Réduire mes déchets » : www.sictombbi.fr